



Commission scolaire  
du Fleuve-et-des-Lacs

# Conseil des commissaires

## SÉANCE DU 16 JUIN 2009 Volume 11 - numéro 14

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 16 juin 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassinat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, Vincent Pelletier, conseiller en gestion de personnel, mesdames Christiane Séguin, directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Madame Louise Malenfant et monsieur Alexandre Anctil-Bruneau, commissaires, et madame Johanne Brousseau, représentante du comité de parents.

### PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

### OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2009 - # 13
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
  - 6.1 Adoption de la Politique sur le maintien ou fermeture des écoles et, particulièrement, la dernière école du village
  - 6.2 Plan d'effectif 2009-2010 - personnel de soutien - adaptation scolaire
  - 6.3 Calendrier scolaire 2009-2010 - Maison familiale rurale (M.R.F.)
  - 6.4 Marge de crédit avec Financement-Québec
  - 6.5 Engagement - directions adjointes d'école
    - 6.5.1 École secondaire Dégelis
    - 6.5.2 École des Jolis-Vents/École Saint-Jean-de-Dieu
  - 6.6 Renouvellement - contrats d'engagement - personnel cadre
  - 6.7 Cession du bâtiment # 713 013 à la Municipalité de Saint-Médard
  - 6.8 Construction d'une bibliothèque municipale annexée à l'École April (droit de superficie)
  - 6.9 Soumission pour la relocalisation de l'École Maria-Goretti
  - 6.10 Projets - maintien des bâtiments
  - 6.11 Entretien ménager - École Litalien
  - 6.12 Achat regroupé - projet "personnel d'orientation (P.P.O.)"
- 7.0 Varia
  - 7.1 Comité de transport
  - 7.2 Congrès et assemblée générale annuelle de la F.C.S.Q.
  - 7.3 Méritas scolaire
- 8.0 Évaluation du directeur général
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Ajournement au lundi 29 juin 2009

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-379-CC)

## LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2009 - # 13

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 19 mai 2009 - # 13, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

**QUE** le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-380-CC)

## RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, fait un compte rendu de la réunion du comité de parents du mois de juin 2009. Les principaux sujets discutés furent :

- Retour sur l'assemblée générale et le congrès de la F.C.P.Q.;
- Le comité se pose la question sur la pertinence, pour la Commission scolaire, de mettre sur pied un bureau virtuel ou portail;
- Adoption du Rapport annuel 2008-2009;
- Retour sur la rencontre du comité culturel tenue le 9 juin 2009;
- Un hommage a été rendu à madame Lise Ouellet pour ses nombreuses années de bénévolat dans le milieu scolaire;
- Les parents se questionnent sur le processus d'affectation du personnel enseignant.

## POLITIQUE SUR LE MAINTIEN OU FERMETURE DES ÉCOLES ET, PARTICULIÈREMENT, LA DERNIÈRE ÉCOLE DU VILLAGE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, fait un retour sur les principaux éléments couverts par le projet de «Politique sur le maintien ou fermeture des écoles et, particulièrement, la dernière école du village» qui doit être adoptée en vertu des nouvelles dispositions de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique. Il rappelle également les diverses étapes du processus de consultation publique dont le projet a fait l'objet au cours des mois d'avril et mai 2009.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs devait réviser sa Politique «Maintien des services éducatifs dans les petites écoles» pour la rendre conforme, entre autres, aux nouvelles dispositions de l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.I-13.3);

**CONSIDÉRANT** le processus de consultation publique mené au cours des mois d'avril et mai 2009;

**CONSIDÉRANT** les objectifs visés par la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour le maintien des écoles et, particulièrement, la dernière école du village;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

D'adopter la Politique «Maintien ou fermeture des écoles et, particulièrement, la dernière école du village» et que cette nouvelle Politique remplace la politique «Maintien des services éducatifs dans les petites écoles»;

**QUE** la nouvelle politique entre en vigueur le jour suivant son adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-381-CC)

## PLAN D'EFFECTIF 2009-2010 - PERSONNEL DE SOUTIEN - ADAPTATION SCOLAIRE

Un comité plénier a été mis sur pied avant la tenue de la séance du comité exécutif afin que soit expliqué aux commissaires le plan d'effectif du personnel de soutien en adaptation scolaire pour l'année 2009-2010.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, revient donc sur les principaux éléments du Plan d'effectif 2009-2010 et donne les explications nécessaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

D'adopter le Plan d'effectif 2009-2010 du personnel de soutien en adaptation scolaire comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 28 août 2009;

D'annexer ledit plan d'effectif au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-382-CC)

## CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010 - MAISON FAMILIALE RURALE (M.F.R.)

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne, qu'étant donné que la Maison familiale rurale (M.F.R.) possède son propre agenda pour la dispensation de la formation, il y a lieu d'adopter un calendrier scolaire qui lui est spécifique pour répondre, entre autres, aux besoins de la formule stage/études.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** les besoins particuliers de la Maison familiale rurale (MFR);

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

D'adopter le projet de calendrier scolaire 2009-2010 pour la Maison familiale rurale comme présenté séance tenante.

D'annexer ledit calendrier scolaire au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-383-CC)

## MARGE DE CRÉDIT AVEC FINANCEMENT-QUÉBEC

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, et le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, expliquent les nouvelles dispositions que la Commission scolaire doit prendre pour l'obtention d'une marge de crédit et ce, dans le but d'obtenir des conditions d'emprunt plus avantageuses pour l'organisme.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**ATTENDU** que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs désire mettre en place une marge de crédit auprès de Financement-Québec;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'autoriser cette marge de crédit et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à être effectués en vertu de celle-ci;

**ATTENDU** que cette marge de crédit et le montant des emprunts à être effectués en vertu de celle-ci doivent être autorisés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.1) et la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001);

**ATTENDU** que, conformément au Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, adopté en vertu de la Loi sur l'administration financière, l'autorisation de la ministre des Finances n'est pas requise pour mettre en place la présente marge de crédit puisque les emprunts seront contractés auprès de Financement-Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

1. **D'**autoriser la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à mettre en place une marge de crédit auprès de Financement-Québec, sous réserve des autorisations requises de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et à cet effet, à conclure une convention de marge de crédit, dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout aux conditions suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts à être contractés en vertu de la marge de crédit sera celui déterminé conformément à l'article 6 de la convention de marge de crédit ci-annexée, le tout en conformité au décret no 238-2000 du 8 mars 2000 concernant les critères de fixation de taux d'intérêt des emprunts consentis par Financement-Québec, déterminés par le gouvernement;
  - b) le montant des emprunts à être contractés en vertu de la marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder, en monnaie légale du Canada, l'encours maximal autorisé de temps à autre par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
2. **QU'**aux fins de constater chaque transaction d'emprunt ou de remboursement de capital ou d'intérêt effectuée aux termes de la marge de crédit, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs soit autorisée à remettre à Financement-Québec une confirmation de transaction, dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursé;

4. **QUE** le projet de convention de marge de crédit et le projet de confirmation de transaction ci-annexés soient approuvés et que le président, le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, à signer la convention de marge de crédit et à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté aux termes de la marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente marge de crédit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-384-CC)

#### ENGAGEMENT - DIRECTIONS ADJOINTES D'ÉCOLE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle les 2 postes de direction adjointe d'école qui se libéreront au début de la prochaine année scolaire, soit le poste de direction adjointe à l'École secondaire Dégelis et celui des écoles des Jolis-Vents et Saint-Jean-de-Dieu. Il résume les démarches suivies pour la sélection des candidats et fait état des recommandations du comité de sélection.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**CONSIDÉRANT** que le poste de direction adjointe à l'École secondaire Dégelis deviendra vacant avec le départ à la retraite de son titulaire actuel, monsieur Valmont Picard;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage madame Valérie Trudeau à titre de directrice adjointe d'école à l'École secondaire Dégelis selon les termes d'un contrat à durée indéterminée, à compter du 10 août 2009, auquel s'applique une probation pour une période minimale d'une année;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-385-CC)

**CONSIDÉRANT** que le poste de direction adjointe pour les écoles des Jolis-Vents et Saint-Jean-de-Dieu deviendra vacant avec le retour à l'enseignement de son titulaire actuel, monsieur Lawrence Fréchette;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage madame Denise Leblanc à titre de directrice adjointe d'école pour les écoles des Jolis-Vents et Saint-Jean-de-Dieu selon les termes d'un contrat à durée indéterminée, à compter du 10 août 2009, auquel s'applique une probation pour une période minimale d'une année;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-386-CC)

### **RENOUVELLEMENT - CONTRATS D'ENGAGEMENT - PERSONNEL CADRE**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de certains contrats d'engagement pour le personnel d'encadrement.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** le Règlement sur les conditions d'emploi du personnel d'encadrement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle les contrats suivants :

<b>CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>
à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009 auquel s'applique une période de probation jusqu'au 17 février 2010	Dubé, Stéphanie	Chef de secrétariat
à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009 auquel s'applique une période de probation jusqu'au 30 juin 2010	Gagnon, Brigitte	Directrice adjointe d'école
à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Raymond, Guy	Coordonnateur au Services aux entreprises et à la Formation professionnelle
à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2009	Verreault, Josceline	Directrice d'école

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les contrats afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-387-CC)

## **CESSION DU BÂTIMENT # 713 013 À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MÉDARD**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, fait la lecture de la résolution # 09061101 de la Municipalité de Saint-Médard en vertu de laquelle la municipalité désire acquérir pour la somme nominale de 1 \$ le bâtiment # 713 013 de la Commission scolaire, qui a déjà abrité l'École de Saint-Médard, et qui, actuellement, est utilisé pour le bureau municipal, la bibliothèque et la salle municipale.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ne dispense plus de services éducatifs dans le bâtiment # 713 013, École de Saint-Médard, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Médard est locataire, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, du bâtiment # 713 013 situé au 1, rue Principale Est à Saint-Médard et que, depuis cette date, elle l'utilise pour les bureaux municipaux, la bibliothèque et la salle municipale;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 09061101 de la Municipalité de Saint-Médard, en vertu de laquelle la municipalité désire acquérir pour la somme nominale de 1 \$ le bâtiment # 713 013 de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** l'application du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (L.R.Q., c.I-13.3, r.7);

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Médard utilisera le bâtiment # 713 013 à des fins municipales, entre autres, pour y abriter les bureaux municipaux, bibliothèque et salle municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs demande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de céder, de gré à gré, à la Municipalité de Saint-Médard pour la somme nominale de 1 \$, le bâtiment ayant le code 713 013, soit l'immeuble situé au 1, rue Principale Est à Saint-Médard, GOL 3V0;

**QUE**, conditionnellement à l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs cède, de gré à gré, à la Municipalité de Saint-Médard ledit bâtiment ayant le code 713 013;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-388-CC)

## **CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ANNEXÉE À L'ÉCOLE APRIL (DROIT DE SUPERFICIE)**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a rencontré la directrice de l'école et la régisseur des services administratifs au sujet d'une éventuelle construction d'une bibliothèque municipale annexée à l'École April.



Monsieur Pelletier précise que l'espace est suffisant et que le projet serait semblable à ceux réalisés aux écoles de Saint-Eusèbe, de Saint-Honoré et d'Auclair. La construction serait aux frais de la municipalité, ainsi que les frais professionnels connexes. La Commission scolaire n'a donc qu'à accorder un droit de superficie pour permettre la réalisation de ce projet.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Chantal Desjardins, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accorde un droit de superficie à la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu pour la construction de la bibliothèque municipale qui serait annexée à l'École April;

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu fournisse une description technique, réalisée par une firme d'arpenteurs-géomètres, de la partie de terrain qui sera utilisée à cette fin;

**QUE** les frais et honoraires relatifs à l'établissement de la propriété superficielle soient à la charge de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

**QUE** le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, ou le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, l'acte notarié et tous les documents relatifs nécessaires à l'établissement du droit de propriété superficielle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-389-CC)

### **SOUSSION POUR LA RELOCALISATION DE L'ÉCOLE MARIA-GORETTI**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que l'appel d'offres a été réalisé pour la relocalisation de l'École Maria-Goretti dans le bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs. Il y a lieu d'accorder, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement des locaux nécessaires à l'enseignement primaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'aménagement des locaux d'enseignement primaire dans le bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 15 juin 2009, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Maurice Bérubé et fils inc.» de Cabano pour la somme de 230 000 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Maurice Bérubé et fils inc.» de Cabano pour l'aménagement des locaux d'enseignement primaire dans le bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-390-CC)

## PROJETS - MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Dans un premier temps, le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne que l'appel d'offres a été préparé en vue de réaliser une nouvelle structure de chaussée et de stationnement en incluant le drainage pluvial de la cour pour l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! Toutefois, la somme réclamée par leur seul soumissionnaire est beaucoup plus élevée que le budget prévu.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Actuel Conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires pour l'aménagement d'une nouvelle structure de chaussée et de stationnement en incluant le drainage pluvial de la cour à l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Actuel Conseil inc.» suite à l'ouverture, le 4 juin 2009, de la seule soumission reçue;

**CONSIDÉRANT** que le montant réclamé par le seul entrepreneur qui a déposé une soumission est beaucoup plus élevé que le budget prévu;

**CONSIDÉRANT** que le financement du MELS pour ce projet est de beaucoup inférieur au montant de la soumission présentée;

**IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs refuse la seule soumission reçue;

**QUE** le projet soit reporté à l'an prochain afin d'exécuter les travaux à même l'enveloppe disponible de la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-391-CC)

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne les différents projets d'investissement qui doivent être mis en chantier dans les prochaines semaines.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

### **École secondaire de Cabano (projet maintien des bâtiments 2008-2009)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Actuel Conseil inc.» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires pour l'aménagement d'une nouvelle structure de chaussée et de stationnement en incluant le drainage pluvial (Phase 1) à l'École secondaire de Cabano;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Actuel Conseil inc.» suite à l'ouverture, le 4 juin 2009, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction B.M.L. - division de Sintra inc.» de Rivière-du-Loup pour la somme de 113 675,44 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction B.M.L. - division de Sintra inc.» de Rivière-du-Loup pour l'aménagement d'une nouvelle structure de chaussée et de stationnement en incluant le drainage pluvial (Phase 1) à l'École secondaire de Cabano;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-392-CC)

### **École secondaire du Transcontinental (projet maintien des bâtiments 2008-2009)**

**CONSIDÉRANT** le mandat donné à la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à la réfection d'une partie des toitures à l'École secondaire du Transcontinental de Pohénégamook;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par la firme «Les architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 4 juin 2009, des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Toitures Estbec inc.» de Cacouna pour la somme de 181 980 \$ excluant les taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Toitures Estbec inc.» de Cacouna pour la réfection d'une partie des toitures à l'École secondaire du Transcontinental de Pohénégamook;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-393-CC)

#### ENTRETIEN MÉNAGER - ÉCOLE LITALIEN

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'un appel d'offres a été réalisé en vue d'accorder un contrat d'entretien ménager à l'École Litalien de Trois-Pistoles. Le Service des ressources matérielles a procédé à l'analyse de la seule soumission reçue.

Après délibérations, la résolution suivante a été adoptée :

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles suite à l'ouverture, le 9 juin 2009, de la seule soumission reçue;

**CONSIDÉRANT** que la soumission est conforme et a été présentée par monsieur Colomban Rioux de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 29 800 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Andrée Truchon, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de monsieur Colomban Rioux de Saint-Jean-de-Dieu pour l'entretien ménager à l'École Litalien de Trois-Pistoles.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-394-CC)

#### ACHAT REGROUPÉ - PROJET "PERSONNEL D'ORIENTATION (P.P.O.)"

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'il y a lieu de mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec afin qu'elle procède aux appels d'offres regroupés pour l'achat du matériel nécessaire dans le cadre du programme P.P.O., phase 4, de même que pour le matériel périssable des phases 1, 2 et 3.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux, financièrement, de procéder par un appel d'offres regroupé pour l'achat du matériel nécessaire dans le cadre du programme P.P.O., phase 4;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour procéder, en son nom, dans l'appel d'offres regroupé provincial en vue de l'acquisition du matériel nécessaire dans le cadre du programme «Projet personnel d'orientation (P.P.O.)», phase 4 - G09-10-145;

**QUE** la Commission scolaire s'engage à respecter le contrat-cadre liant la F.C.S.Q. et le-s fournisseur-s retenu-s et, par conséquent, ne pourra pas décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur-s ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

**QUE** la Commission scolaire s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la F.C.S.Q. au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-395-CC)

**CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux, financièrement, de procéder par un appel d'offres regroupé pour l'achat du matériel périssable des phases 1, 2 et 3 nécessaire dans le cadre du programme «Projet personnel d'orientation (P.P.O.)»;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) pour procéder, en son nom, dans l'appel d'offres regroupé provincial en vue de l'acquisition du matériel périssable des phases 1, 2 et 3 nécessaire dans le cadre du programme «Projet personnel d'orientation (P.P.O.)» - G09-10-147;

**QUE** la Commission scolaire s'engage à respecter le contrat-cadre liant la F.C.S.Q. et le-s fournisseur-s retenu-s et, par conséquent, ne pourra pas décider d'opter pour un autre (d'autres) fournisseur-s ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

**QUE** la Commission scolaire s'engage à défrayer les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres et des contrats assumés par la F.C.S.Q. au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes.

**D'autoriser** le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-396-CC)

**COMITÉ DE TRANSPORT**

La commissaire, madame Diane Valcourt, donne un compte rendu des décisions prises lors de la dernière réunion du comité de transport qui s'est tenue immédiatement avant la séance du comité exécutif de ce soir.

Madame Valcourt et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, répondent aux questions des commissaires.

## CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA F.C.S.Q.

La commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, donne un compte rendu du congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui s'est tenu à Montréal à la fin du mois de mai.

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, donne, quant à lui, un compte rendu de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue immédiatement après le congrès et informe des résultats des élections à la présidence et à la vice-présidence de la F.C.S.Q.

## MERITAS SCOLAIRE

La commissaire, madame Chantal Desjardins, souligne qu'il serait judicieux que la Commission scolaire achemine ses félicitations à l'ensemble des récipiendaires des Méritas scolaires qui ont été distribués dans les écoles de la Commission scolaire.

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, précise que la Commission scolaire accorde déjà, à chaque école, un montant d'argent à distribuer aux élèves récipiendaires pour souligner l'excellence scolaire. Il mentionne que des dispositions seront prises afin qu'un «coup de chapeau» soit acheminé dans les médias écrits pour féliciter l'ensemble des élèves méritants.

## ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

À 21h30, le président, monsieur Guilmont Pelletier, demande un huis clos afin que les commissaires puissent délibérer à propos de l'évaluation du directeur général.

À 21h40, le président annonce la levée du huis clos.

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, précise que mesdames Anne Basque et Marie-Jeanne Lebel ainsi que lui-même ont formé le comité d'évaluation. Il explique la procédure qu'ils ont suivie en vue de présenter une recommandation au conseil des commissaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**CONSIDÉRANT** les objectifs 2008-2009 fixés par le conseil des commissaires au directeur général;

**CONSIDÉRANT** l'analyse réalisée par les membres du comité d'évaluation et sa recommandation au conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

**QUE** la Commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire comme déterminé dans l'évaluation du hors-cadre et conservée dans son dossier personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-397-CC)

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**AJOURNEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un dossier doit faire l'objet de résolution par le conseil des commissaires avant la tenue de la prochaine séance régulière;

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le président, monsieur Guilmont Pelletier,

**QUE** la présente séance soit ajournée au lundi 29 juin 2009 à 20 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-398-CC)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Madame Catherine Boulay, secrétaire générale